

B Préambule 2024.

La présente note répond à l'obligation de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Cette note de présentation synthétique du **Budget Primitif (BP)** 2024 de la commune de GAZERAN, doit permettre à tout citoyen d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif se doit de respecter les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'équilibre et d'antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel et doit être voté avant le 15 avril de l'année de référence, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée délibérante. Il doit être transmis au représentant de l'état sous 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période courant du 01 janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il trace pour l'année, l'ensemble des recettes et des dépenses prévues.

La Commune de GAZERAN étant assujettie au paiement de la TVA, tous les montants présentés dans les tableaux annexés, sont exprimés en TTC.

Retour sur l'année 2023, ses évènements marquants et perspectives 2024.

Dans cette note, les évènements internationaux ou nationaux influents de l'année 2023 seront rappelés. Seront également abordés, la situation et les décisions en préparations relatives à notre région et à notre territoire yvelinois.

A l'international, le conflit opposant l'Ukraine et la Russie est toujours d'actualité ayant des conséquences que chacun de nous peut mesurer. En octobre, au Moyen Orient, un état fait l'objet d'un attentat, semant la terreur. De nombreuses victimes innocentes sont à déplorer.

Les tensions politiques dans le monde ne sont pas de tendances baissières.

Juin 2024, verra le renouvellement des députés au Conseil Européen.

En 2023 en France, plusieurs réformes sociales ou de souveraineté sont adoptées. Au quotidien les ménages français souffraient de l'augmentation du prix des biens de consommations essentiels auquel s'ajoutait l'inflation.

Notre Pays a connu quelques mouvements sociaux parfois violents comme ce fut le cas pendant les débats de réformes. En début d'été, de nombreux quartiers s'embrasaient. Au plan économique, le taux de chômage restait assez faible, mais certains secteurs d'activité peinent à pourvoir les emplois disponibles.

En juillet 2024, notre pays accueillera les Jeux Olympique d'été.

Le **Conseil Régional d'Ile de France** adoptera, courant d'année 2024, son plan environnemental (SDRIF-e). Ce document de référence pour l'aménagement et la planification stratégique du territoire d'Ile de France à horizon de 2040, deviendra opposable à tous les documents d'urbanisme locaux à venir tels que SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et PLU (Plan Local d'Urbanisme).

En 2023, **notre commune** a été reconnue, à deux reprises, attractive dans les colonnes de la presse. L'une au niveau départemental, en étant classée deuxième, derrière la ville de POISSY, ce grâce notamment au nombre de commerces installés. L'autre enquête conforte cette attractivité puisque Gazeran figure, dans sa strate, parmi les 500 premières communes de France « ou il fait bon vivre ».

La Municipalité de Gazeran, a appris début novembre 2023, la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise chargée des fondations des classes. Cette situation, induit un retard de livraison, du restaurant scolaire et des 4 classes, de plusieurs mois. Le chantier devrait reprendre vers fin mars 2024.

L'acquisition du terrain de sport est prévue cette année, ses équipements suivront dès obtention des subventions.

Les logements sociaux des rues de l'étang et d'Anjou seront livrés au printemps et à l'automne cette année.

Commentaires sur la réalisation budgétaire 2023.

Recettes des opérations réelles de Fonctionnement : Le taux de réalisation total ressort à 101.29% soit 1 621 882,89€ (103.16% en 2022). Cette recette moindre trouve explication par une diminution des recettes fiscales de 50 000€ d'une part, et d'autre part au fait qu'un incident technique chez notre bailleur n'a pas permis le reversement des loyers. Les autres recettes sont conformes aux prévisions. Les services périscolaires, plus fréquentés, contribuent à la réalisation du résultat général.

Dépenses de Fonctionnement : Le taux de réalisation de l'exercice ressort à 57.57% (61.05% en 2022). La comparaison des dépenses réelles, montre une augmentation 2022/2023 de 17.56% essentiellement due aux recrutements nécessaires au bon fonctionnements des services communaux (+ 4 au service scolaire). Cette augmentation des dépenses contracte la capacité d'autofinancement communale.

La subvention exceptionnelle du Conseil Départemental des Yvelines d'un montant de 1 840 000€, a autorisé la libération du prêt relais de 1 700 000€.

Investissement Dépenses et Recettes : La construction du nouveau restaurant scolaire et des 4 classes supplémentaires constituent le principal poste de dépenses. Les recettes ont augmenté, elles bénéficient des nouveaux dispositifs de reversement de la taxe d'aménagement.

Les perspectives budgétaires 2024.

Cette année, les prélèvements fiscaux reversés aux communes évoluent, les recettes prévisionnelles des opérations réelles s'annoncent en légère hausse (1.796%), bien que la valeur des bases fiscales (valeurs locatives des biens immobiliers construits) soit en augmentation de 7.458%. Le résultat reporté fait ressortir des recettes totales en augmentation de 11.928%.

Afin de répondre à ses obligations, la commune prévoit une hausse de ses dépenses réelles.

Nous devons poursuivre le resserrement de nos dépenses vers les obligations légales, les réglementaires et indispensables.

Au 31/12/2023, le ratio Endettement/CAF nette (Capacité d'Auto-Financement) de 11 ans et 8.5 mois, fige l'accès à l'emprunt.

Budget Primitif 2024.

Il convient de préciser à ce stade de la note, que les propos et les valeurs avancés relèvent de projections issues d'observations et autres éléments connus ou à venir au jour de la rédaction. Aussi réalistes qu'elles soient, ces prévisions restent des prévisions soumises aux aléas de l'évolution de la réglementation, de décisions ou d'évènements extérieurs ainsi qu'à celles du Conseil Municipal.

Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement comme son nom l'indique, réunit les recettes et les dépenses sans lesquelles la commune ne peut exercer toutes ses missions du quotidien.

- Les recettes de fonctionnement sont composées de :

Gestion des Services décomposée comme suit :

Art 13 : Atténuation des charges. Elles identifient les remboursements dus à la commune (remboursement de salaires...).

Art 70 : Produits des services, du domaine et ventes... Ce sont, les participations aux services rendus (garderie, restaurant scolaire...).

Art 73 : Impôts et taxes (taxes, d'habitation, foncières, sur l'électricité, les droits de mutation

Art 74 : Dotations de l'état (Dotation Globale de Fonctionnement et participations aux frais engagés par la commune, la récupération partielle de la TVA...).

Art 75 : Autres produits de gestion courante. (Les recettes proviennent essentiellement de la location des biens communaux).

Gestion des Opérations réelles : ajoute à la Gestion des Services les produits financiers (**Art 76**), les produits exceptionnels.

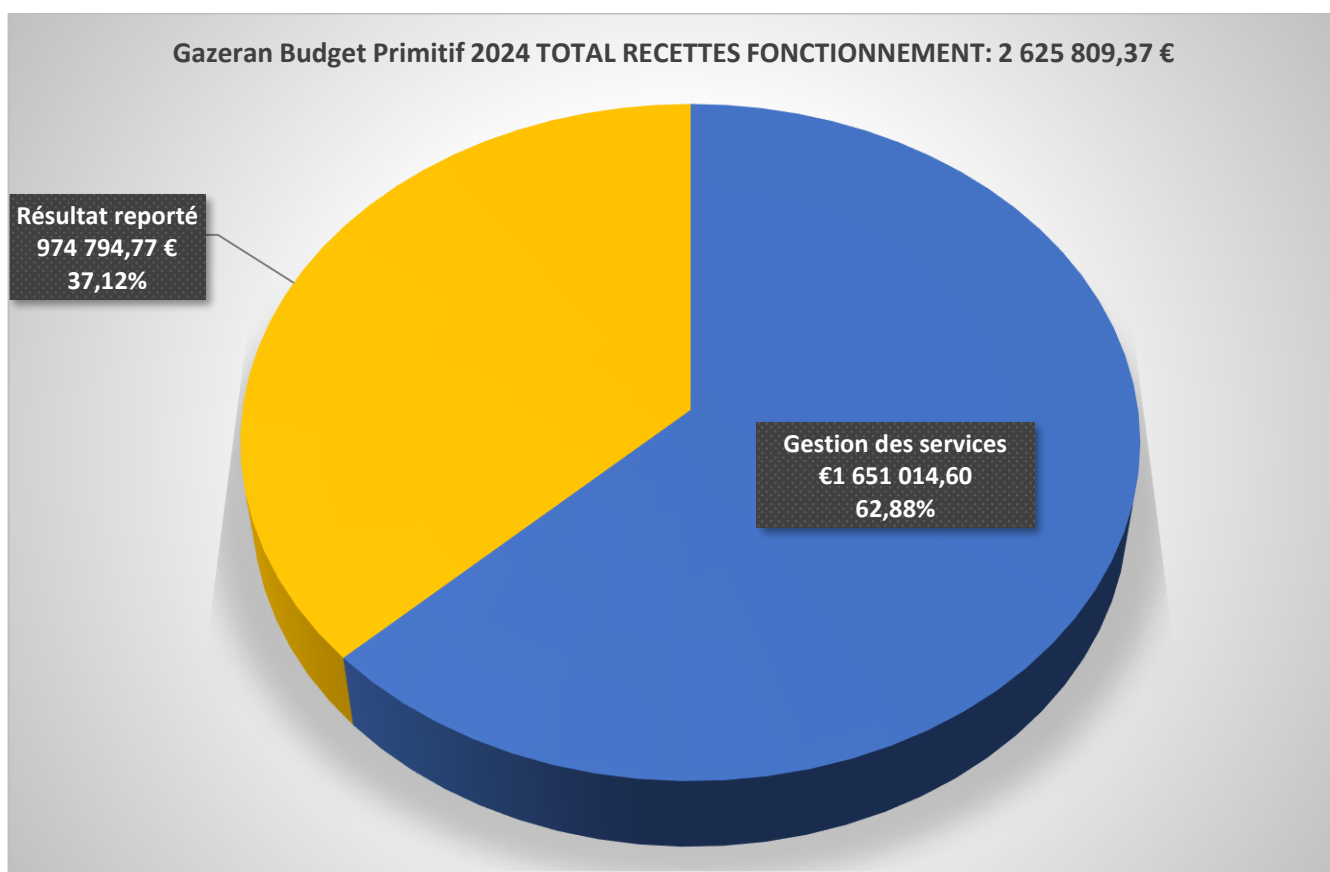
Art 77 : Produits exceptionnels. Y sont inscrits notamment les remboursements liés aux sinistres.

Art 78 : Reprises sur provisions.

Tous les articles ci-dessus composent les « Opérations réelles » de la section des recettes du budget .

Art 002 : Le Résultat reporté, issu du compte administratif, il fortifie les recettes et représente l'antériorité budgétaire.

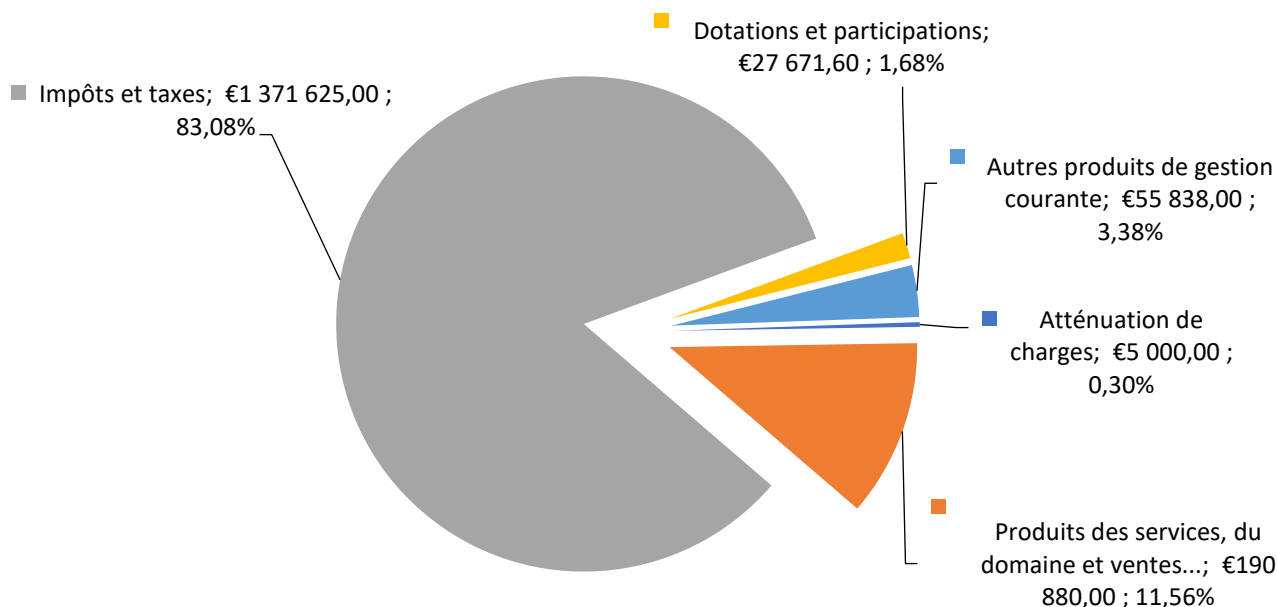
Le budget prévisionnel des recettes de la commune de la commune de GAZERAN s'établit comme suit :



GAZERAN 2024: Recettes de Fonctionnement par Articles et Sections. Total Recette : 2 625 809,37 €

Article	Libellé	Proposit° BP	Part Gestion des Services	Contribution Recette totale
013	Atténuation de charges	5 000,00	0,30%	0,19%
70	Produits des services, du domaine et ventes...	190 880,00	11,56%	7,27%
73	Impôts et taxes	1 371 625,00	83,08%	52,24%
74	Dotations et participations	27 671,60	1,68%	1,05%
75	Autres produits de gestion courante	55 838,00	3,38%	2,13%
Section	TOTAL GESTION DES SERVICES	1 651 014,60	100,00%	62,88%
Article	Libellé	Proposit° BP	Part Opérations Réelles	Contribution Recette totale
76	Produits financiers	0,00	0,00%	0,00%
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00%	0,00%
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00%	0,00%
Section	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 651 014,60	0,00%	62,88%
Article	Libellé	Proposit° BP	Part Opérations d'Ordre	Contribution Recette totale
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00%	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00	0,00%	
Section	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00%	0,00%
Article	Libellé	Proposit° BP	Résultat Reporté	Contribution Recette totale
002	Résultat reporté	974 794,77	100,00%	37,12%
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 625 809,37		100,00%

GAZERAN 2024 RECETTES FONCTIONNEMENT GESTION DES SERVICES : 1 651 014,60 €



Commentaires :

La section « Gestion des Services » devraient représenter plus de 62% des recettes communales, de fonctionnement (70% en 2023, 64,04 % en 2022).

Les produits ventes et services s'annoncent en légère hausse, en raison d'une fréquentation accrue des services périscolaires.

Les impôts et taxes sont stables en valeur et constituent 52% des recettes totales de fonctionnement (58% en 2023).

En 2024, les recettes prévisibles de la section « Gestion des services » sont en augmentation de 1.796%.

Enfin, le **Résultat reporté**, abonde la section à 974 794.77€, il atteint 37.12% de la recette totale de la section de fonctionnement.

Les recettes prévisibles totales de fonctionnement sont inscrites au montant de 2 625 809.37€.

- Les dépenses de fonctionnement

La structure de cette section reprend celle de la section des recettes de fonctionnement.

Gestion des Services : décomposée comme suit :

Art 011 : Dépenses à caractère général : Elles assurent l'entretien du patrimoine immobilier et routier communal, les consommations (eau, électricité, combustibles...), les contrats (assurances, maintenance), les achats alimentaires (repas du restaurant scolaire), les taxes, les formations et services rendus...

Art 012 : Les salaires des personnels, les charges et frais assimilés.

Art 014 : Atténuation de produits : contribution communale au fond de péréquation des ressources intercommunales et de solidarité des communes d'Ile de France.

Art 65 : Charges de gestion courante : elles comprennent : Les indemnités des élus, les participations communales aux frais des services de secours et d'incendie des Yvelines, au fonctionnement du CCAS, de la caisse des écoles et à l'aide financière apportée aux associations....

Gestion des Opérations réelles :

Art 66 : Cet article rassemble essentiellement les intérêts des dettes contractées.

Art 67 : Représente les charges exceptionnelles.

Art 68 : Dotation aux provisions. Sont incluses à cet article, les provisions aux dépréciations des actifs circulants (Impayés en cours de recouvrement).

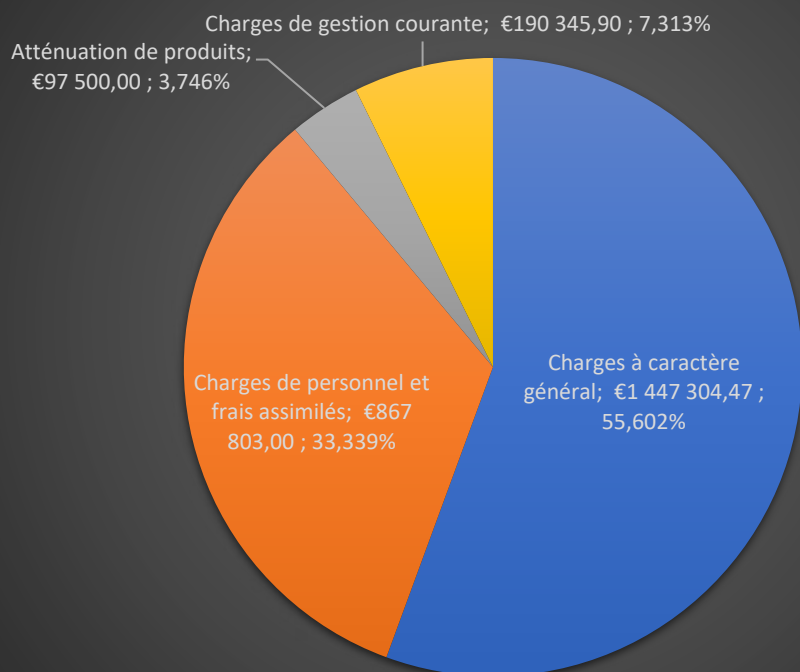
Tous les articles ci-dessus composent les « Opérations réelles » de la section des dépenses du budget.

les Opérations d'Ordre Prélevées

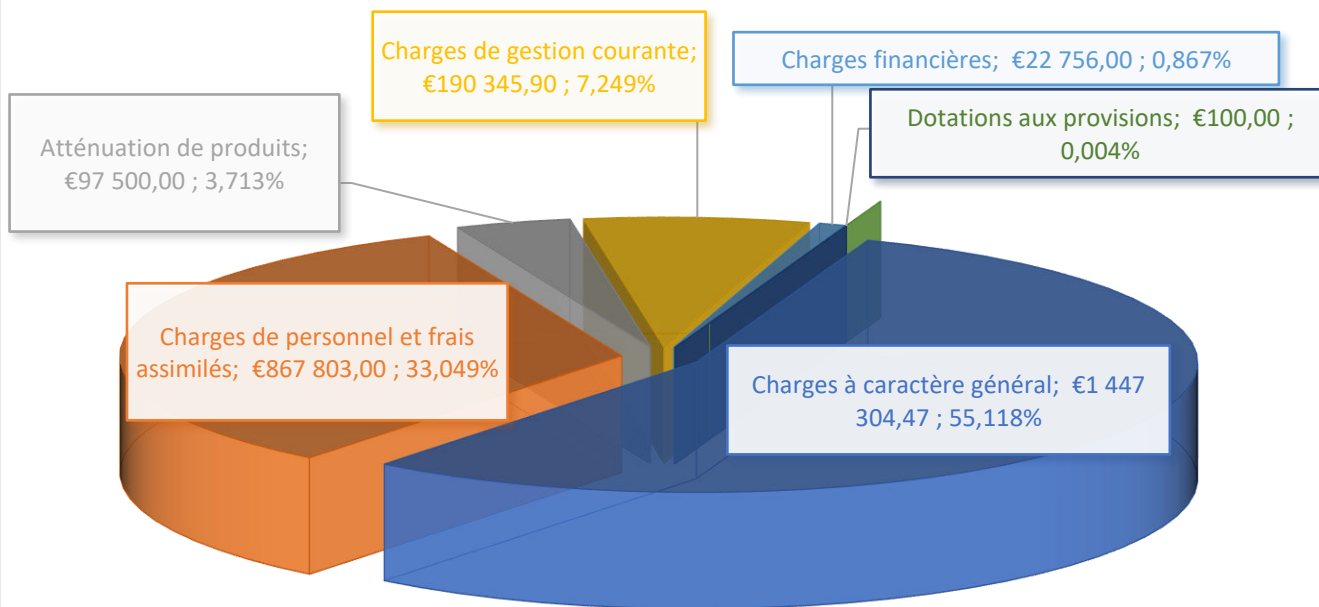
Art 023 : Montant transféré à la section d'investissement.

Le budget prévisionnel des dépenses de la commune de la commune de GAZERAN s'établit comme suit :

**Gazeran 2024. Fonctionnement. Dépenses: Total Gestion des Services:
2 602 953,37 €**



GAZERAN 2024 TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT: 2 625 809,37 €



Dépenses détaillées par sections et articles.

GAZERAN 2024: Dépenses de Fonctionnement par Articles et Sections. Total Dépenses : 2 625 809,37 €				
Article	Libellé	Proposit° BP	Part Gestion des Services	Contribution aux dépenses réelles 2024
011	Charges à caractère général	1 447 304,47 €	55,60%	55,12%
012	Charges de personnel et frais assimilés	867 803,00 €	33,34%	33,05%
014	Atténuation de produits	97 500,00 €	3,75%	3,71%
65	Charges de gestion courante	190 345,90 €	7,31%	7,25%
Section	GESTION DES SERVICES	2 602 953,37 €	100,00%	99,13%
Article	Libellé	Proposit° BP	Part Opérations réelles	Contribution aux dépenses réelles 2024
66	Charges financières	22 756,00 €	99,56%	0,87%
67	Charges exceptionnelles	- €	0,00%	0,00%
68	Dotations aux provisions	100,00 €	0,44%	0,00%
022	Dépenses imprévues	- €	0,00%	0,00%
	Total des charges financières (Art. 66 67 68 022)	22 856,00 €	100,00%	0,87%
Section	OPERATIONS REELLES	2 625 809,37 €	100,00%	100,00%
Article	Libellé	Proposit° BP	Part des Opération d'ordre	Contribution à la dépense totale 2024
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	- €	0,00%	0,00%
Section	OPERATIONS D'ORDRE	- €	0,00%	
0	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 625 809,37 €	100,00%	100,00%

Commentaires :

Les charges à caractère général. Les prix de tous les produits composant ce chapitre (Energie, alimentaire, matériaux...) sont inflationnistes. Les dépenses sont donc estimées en hausse.

Les charges de personnels et frais assimilés. Le nombre d'habitants de la commune augmente. En corolaire, l'activité administrative, le nombre d'enfants scolarisés progressent. Maintenir un niveau de service acceptable impose de renforcer en nombres nos personnels. Le budget de ce chapitre, chiffré à 867 803€ permet de répondre, aux attentes de nos concitoyens et de satisfaire à nos obligations. Il représente 33.05% de la dépense des opérations réelles du budget (30,45% en 2023).

Les atténuations de produits. La contribution communale aux différents fonds de péréquation et de solidarité ne devrait pas évoluer cette année, elle représente 3.71% des opérations réelles (3,69% en 2023).

Les frais de gestion courantes. Dépenses prévues en augmentation en raison notamment de la réorganisation de l'archivage.

Les charges financières. L'emprunt de 2 000 000€ contracté en 2022 produit ses effets en année pleine jusqu'en 2047. Le montant des intérêts d'emprunts de 22 756€ est supportable.

La dépense totale prévues de la section fonctionnement s'élève à : 2 625 809.37€.

Recettes et Dépenses de la section de Fonctionnement sont équilibrées à 2 625 809.37€.

Section d'Investissement

Cette section d'investissement prépare l'avenir, propose les projets de l'année, à moyen ou long terme. Elle mobilise les ressources de financement disponibles ou accessibles. : L'autofinancement, les dotations, l'emprunt et les subventions.

- Les recettes d'investissement

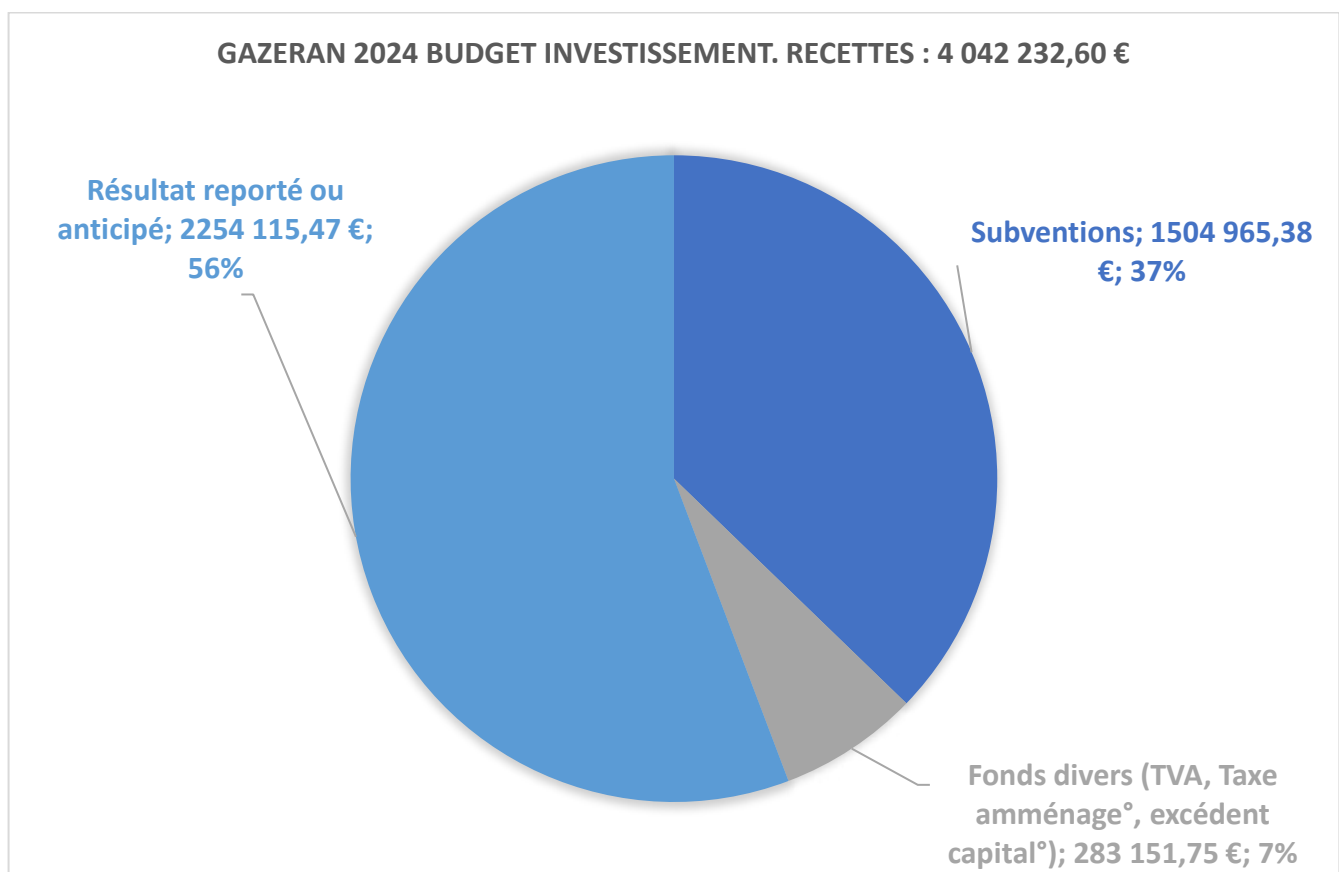
Les subventions : les financeurs de projets communaux sont principalement le Conseil Départemental et le Conseil Régional pour la strate communale à laquelle nous appartenons. (Commune de moins de 2000 habitants). Depuis 2023 l'agglomération de Rambouillet Territoires donne aux communes, accès à un fond de concours triennal.

L'emprunt : La Commune peut recourir à ce mode de financement afin d'acquérir, de construire, d'agrandir ou de modifier un bien (immobilier, routier...).

Les dotations, fonds divers et réserve : Ces dotations correspondent à des recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement). Le fond de compensation de la TVA abonde cette section ainsi que l'excédent de fond capitalisé (report entre sections).

L'autofinancement. Mesuré en section de fonctionnement par différence de recettes totales et des dépenses totales, il permet par transfert entre sections de financer les investissements.

Le budget prévisionnel des recettes de la commune de la commune de GAZERAN s'établit comme suit :



Commentaires :

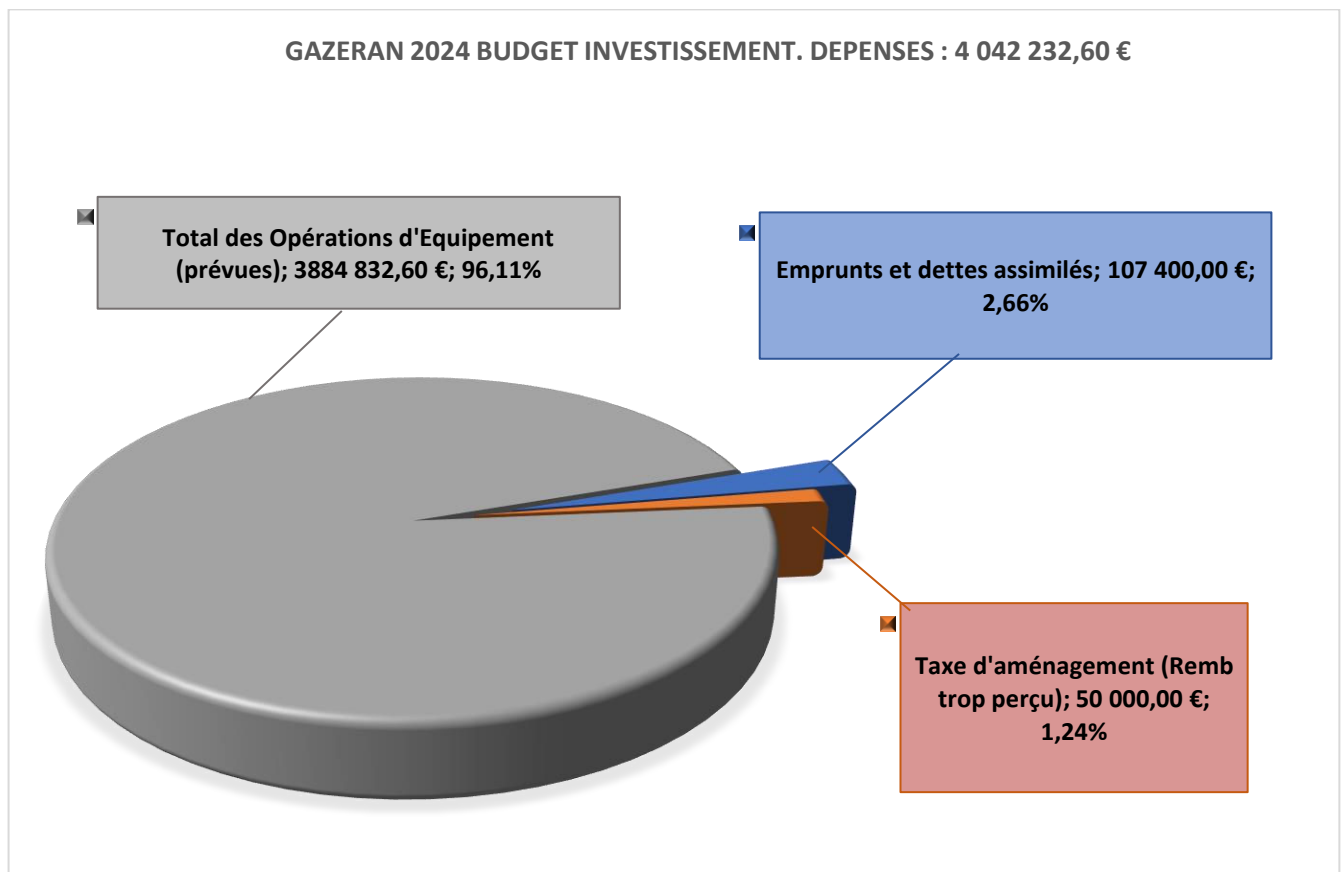
Les prévisions de revenus de la taxe d'aménagement dont le reversement a été revu contribuent pour environ 200 000€ au fond.

Le montant des subventions alloué aux travaux restant à réaliser (versement sur présentation de facture) atteint 1 504 965.38€.

- Les dépenses d'investissement

Elles sont composées du remboursement de la dette et de trop perçus ainsi que du financement des projets adoptés par le Conseil Municipal.

Le budget prévisionnel des dépenses de la commune de la commune de GAZERAN s'établit comme suit :



Détail des opérations d'équipement

BUDGET PRIMITIF / SECTION INVESTISSEMENT - 2024			
OE 1322	Total des Opérations d'Équipement (prévues)	3 884 832,60	
251	Acquisition terrain Badelins 2	79 200,00	2,04%
252	Mission architecte Ecole	88 454,83	2,28%
253	Réalisation travaux Ecole (future)	2 143 304,98	55,17%
261	Acquisition de terrain pour équipement sportif	96 900,00	2,49%
273	Corbeilles de propreté	4 579,20	0,12%
287	Equipements nouvelles classes et restaurant scolaire	114 362,71	2,94%
294	Arceaux vélos	8 124,00	0,21%
301	Vestiaire et éclairage stade	336 580,00	8,66%
302	Classe supplémentaire Y/C équipements	414 254,10	10,66%
303	Signalisation routière	33 453,38	0,86%
305	Réaménagement des ex-vestiaires stade	9 210,50	0,24%
306	Tous Diagnostics des bâtiments communaux	48 000,00	1,24%
307	Création de sanitaires école élémentaire	17 894,10	0,46%
308	Modification PLU	18 000,00	0,46%
310	Séparation réseaux téléphonie-internet Mairie/Ecole	46 465,56	1,20%
312	Site internet	10 495,44	0,27%
313	Renouvellement réseau eau de pluie Rue Château d'Eau	10 000,00	0,26%
314	Renouvellement réseau eau de pluie Batonceau	38 400,00	0,99%
315	Construction atelier municipal	290 353,80	7,47%
316	Réfection du chemin d'Edvilliers (chaussée et fossés)	48 000,00	1,24%
317	Allées cimetière	18 000,00	0,46%
318	Remplacements d'hydrants	10 800,00	0,28%

Commentaires :

Les engagements d'investissement pris en 2023, dont les travaux restent à réaliser représente l'essentiel des dépenses.

Les projets de l'année 2024 sont variés, ils répondent aux besoins d'équipement d'une collectivité. Au travers des différents programmes inscrits, il est notoire que l'école concentre cette année encore une mobilisation de fonds importants (plus de 60% du budget d'investissement). Pour autant, d'autres programmes sont prévus tels, l'acquisition et l'équipement du nouveau stade, la signalisation routière ou la modernisation des outillages

Des diagnostics complets de nos bâtiments communaux (Etat de conservation, (Energie...) sont inscrits pour une dépense de 48000€.

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement sont équilibrées à 4 042 232.60€